



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
d'Auvergne-Rhône-Alpes

Unité interdépartementale
Cantal / Allier / Puy-de-Dôme
Équipe ECIE

Rapport de contrôle de l'inspection des installations classées		
Référence : 20220317-RAP-63-0293-Insp_Cess._Instal.trait._SGS_Orléat.odt		
Nom et adresse de l'établissement contrôlé		Code DREAL
Société : SABLES GRAVIERS SERVICES (SGS) Adresse : « Les Pucines » Commune : Orléat 63190 SIREN : SIRET :		S3IC 0163 - 00326 Priorité DREAL ☐ PN ☐ AE ☒ SP ☐ Autre Régime ☐ A ☐ E ☒ D ☐ NC SEVESO / IED ☐ HAUT ☐ BAS / ☐ IED
Activité principale : Installations de criblage et station de transit de produits minéraux		
Date du contrôle : 28/02/2022		
Inspecteur(s) :		
Type de contrôle		
☒ Inspection annoncée ☐ Inspection inopinée		☐ Inspection planifiée ☒ Inspection circonstancielle
Circonstances du contrôle		
☐ Plan de contrôle de la DREAL ☐ Incident/Accident du		☐ Plainte ☒ Autre : Cessation d'activité
Thème(s) du contrôle • Respect des prescriptions de remise en état		
Principale(s) installation(s) contrôlée(s) • La plateforme de stockage et de criblage		
Référentiel(s) du contrôle • Arrêtés ministériels du 30/06/1997 relatifs aux ICPE soumises à déclaration sous les rubriques 2515 et 2517.		
Personne(s) rencontrée(s) et fonction(s)		
Nom	Société	Qualité
	SGS	Gérant de la société
Copies	☒ Exploitant DREAL : ☒ Chrono ☐ PRICAE ☐ Cellule ECIE ☐ Autre :	

I – Synthèse de la visite et des constatations

I – Présentation

Les installations ont été déclarées en préfecture et bénéficient d'un récépissé de déclaration du 20/08/2003 pour la rubrique 2517-2 et du 23/07/2004 pour la rubrique 2515-2.

Par courrier en date du 20 décembre 2021, la société SGS a notifié la cessation d'activité de la plate-forme de traitement et de stockage de produits minéraux et a transmis un dossier sur les conditions de remise en état.

II – Principaux constats effectués lors de la visite d'inspection

L'accès au site est fermé.

L'ensemble des installations de traitement ont été démantelées et évacuées.

Le site a été débarrassé de tous les déchets.

Tous les stocks de produits minéraux ont été évacués.

Le site a été remodelé de façon à obtenir un sol relativement plan et les bassins de décantation ont été comblés.

Le site, au jour de la visite, ne présente aucun danger ou inconvénient pour l'environnement.

III - Conclusion

Suites données par l'inspection

- ☐ Observations ou non-conformités à traiter par transmission d'éléments de réponse
- ☐ Proposition de suites administratives (APMD, amende administrative, consignation, etc.)
- ☐ Proposition de renforcement, modification ou mise à jour des prescriptions
- ☐ Autre(s) :

Synthèse des suites :

Le site a été correctement réhabilité et les travaux répondent aux objectifs de mise en sécurité définis à l'article R.512-66-1 du Code de l'environnement.

Le présent rapport vaut procès-verbal de constat de fin de travaux de mise en sécurité et de réhabilitation de la plate-forme technique de traitement et de stockage de produits minéraux exploitée par la société SABLES GRAVIERS SERVICES au lieu-dit « Les Pucines » sur le territoire de la commune d'Orléat.

Inspecteur	Vérificateur	Approbateur
le 17/03/2022	le 17/03/2022	le 17/03/2022
L'inspecteur de l'environnement	L'inspecteur de l'environnement	Pour le directeur régional, Le coordonnateur de l'équipe ECIE,
Signé	Signé	Signé